

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 29/04/2025
Homologation des pesticides		

Informations détaillées	
Nature	Homologation
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec test ou analyse en laboratoire suivi d'une commission de délibération (Catégorie F)
Secteur d'activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
Sous secteur d'activité	Agriculture, Elevage, Chasse et Activités de Soutien
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	360
Frais administratif (FCFA)	[375 000 - 625 000]
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	0
Périodicité de renouvellement	5 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	180
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	[375 000 - 625 000]
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours Gracieux

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
Structure	Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (DPVCQ)
Autorité émettrice	Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (DPVCQ)
Situation géographique	Abidjan Plateau immeuble CAISTAB 14ème étage Porte 8, Côte d'Ivoire
Tél.Fixe	+225 27 20 22 22 60 +225 27 42 24 23 23
Adresse Mail	Non disponible
Site Internet	http://www.agriculture.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Une demande d'agrément avec mention précise des raisons sociales et adresses du fabricant et/ou du distributeur de la marque
2. le nom commercial proposé pour le pesticide. ce nom doit être différent des noms communs normalisés de matières actives ; il ne doit pas prêter à confusion quant aux utilisations 3/ la composition qualitative et quantitative exacte du produit (y compris les adjuvants), sous pli séparé confidentiel accompagné d'échantillons 4/ le nom commun éventuel, l'identité chimique et les propriétés physiques et chimiques déterminées de la matière active, les conditions de stabilité en stockage 5/ les rapports toxicologiques adéquats sur la (ou les) matière active et sur le produit formulé (classe toxicologique, dl 50, risque et symptômes d'intoxication, antidote et si possible, (conseil pour le corps médical) 6/ les caractéristiques générales du produit (insecticide, fongicide, acaricide, etc.), les usages, les cultures à traiter, les conditions d'utilisation 7/ la forme sous laquelle le produit est présenté 8/ la nature, la capacité et le système de fermeture, des emballages prévus, tout fonctionnement des conditionnements autorisés et toute vente en vrac étant interdits 9/ le mode d'emploi, les précautions à prendre par les utilisateurs et les contre-indications 10/ les délais d'utilisation avant récolte, pâture, abattage ou consommation de production 11/ les éventuelles incompatibilités avec d'autres pesticides 12/ le projet d'étiquette devant figurer sur les emballages et qui constituera un mode d'emploi complet précisant en outre les dates de fabrication et d'utilisation possible du produit et les conditions de stockage 13/ la ou les méthodes d'analyse du produit formulé 14/ la ou les méthodes de dosage des résidus du produit 15/ les rapports des expérimentations propres à la spécialité réalisée par des instituts de recherches nationaux ou par des chercheurs agréés 8 16/ la fiche de suivi de l'essai pesticide 17/ les copies des décisions d'homologation, d'autorisation de vente ou de restriction de vente prises éventuellement dans d'autres pays 1. 18/ copie

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	[100 000 - 150 000 000]
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Exercice des professions sans agrément, produits obsolètes

Documents à télécharger